Budget 1995: autres sections

1994/2117(BUD) - 24/10/1994

La commission des budgets a complété le vote sur les amendements et a adopté les propositions de résolution sur le budget pour les autres institutions. En adoptant le rapport la commission des budgets rappelle l'objectif de maintenir la discipline budgétaire tout en se basant sur une gestion rationnelle et efficace des ressources humaines. Ceci dans le but d'assurer le bon fonctionnement des institutions de l'Union. Pour le budget du PE en particulier (693 mécus contre les 665 inscrits pour 1994), le rapport DANKERT préconise des économies en matière de dépenses pour les réunions à tenir à l'extérieur des trois lieux habituels de travail. Elle propose que soit appliquée pour l'année 1999 - année des élections - la même mesure qu'en 1994, à savoir pas de réunions à l'extérieur. Pour les années 95 à 98, elle laisse le choix aux commissions parlementaires, à l'intérieur d'une enveloppe globale de se prononcer pour soit la tenue d'une réunion "plénière" à l'extérieur, soit l'envoi de quatre délégations composée chacune par cinq membres. Dans le même esprit d'assurer une utilisation économe de l'argent du contribuable, la commission des budgets prévoit que les frais de taxis ne seront plus remboursés aux parlementaires sauf pour les courses à destination et en provenance des aéroports et des gares et elle se prononce pour un gel des frais de voyage par kilomètre au niveau de 1994.